

PROCLAMATION
DU DIRECTOIRE
DU
DÉPARTEMENT DU GARD,
Relative aux troubles d'Uzès & à la ſituation du Département.

Du 19 *Février* 1791.

CITOYENS,

TANDIS que les perfides ennemis de la paix & de la Conſtitution s'efforcent d'allumer la guerre civile dans cette contrée, tandis que par mille calomnies ils cherchent à diviſer les Citoyens, à égarer leur opinion en dénaturant tous les faits arrivés durant les troubles qui ont affligé la ville d'Uzès, le Directoire du Département doit vous montrer la vérité; s'il la taiſoit, il livreroit à l'erreur les peuples qui l'ont honoré de leur confiance; il auroit à ſe reprocher les ſuites de leur aveuglement; ſon ſilence ſeroit un crime.

Ecoutez-la donc, Citoyens, cette vérité que les ennemis du bien public voudroient vous cacher.

Sachez que les déſordres arrivés à Uzès ont été excités par quelques malveillans qui, après s'être attroupés, d'une manière illégale, & avoir criminellement réſiſté à la Loi Martiale, ont mis le comble à leur ſélérateſſe, en attaquant les braves Dragons de Lorraine.

Sachez que bientôt effrayés de leur entrepriſe & de ſes ſuites, ces hommes coupables ſe ſont évadés & ont parcouru les campagnes des environs, en répandant par-tout l'erreur & le menſonge.

Sachez qu'on n'a négligé aucune voie, aucun moyen de les faire revenir à eux-mêmes; que leurs Concitoyens leur ont ouverts les bras, que les Corps Adminiſtratifs, le Commandant & les Commiſſaires du Département leur ont promis pardon & ſûreté, s'ils vouloient poſer les armes & rentrer dans leurs foyers, ſans que rien ait encore pu fléchir leur réſiſtance inconcevable.

Sachez que c'eſt par une fauſſeté inſigne qu'on a répandu que le ſang avoit ruiſſelé dans Uzès: un ſeul homme, qui avoit fait feu ſur une ſentinelle, a été victime de cette coupable agreſſion; tandis que deux braves Dragons de Lorraine ont été lâchement aſſaſſinés, au moment qu'ils alloient prendre leurs armes, pour obéir aux réquiſitions de la Municipalité; & ils ont été bleſſés dangereuſement, ſans que leurs camarades ayent tiré un ſeul coup de fuſil.

Sachez que les mal-intentionnés du Camp de Jalès commencent à ſe raſſembler, qu'ils ont déjà commis des déſordres à Saint-Ambroix, qu'ils menacent le Département, & que tous les bons Citoyens doivent ſe réunir pour réprimer leurs funeſtes deſſeins.

Sachez enfin, que la Religion ſainte, cette Religion que tant de monſtres profanent en oſant l'invoquer, n'eſt pour rien dans les malheureux déſordres excités à Uzès; apprenez à vous méfier du fanatiſme, & connoiſſez enfin quel but ſe propoſent ceux qui voudroient ſe ſervir de votre crédulité pour renverſer la Conſtitution, cette Conſtitution qui vous eſt ſi chère, & à laquelle vous devrez votre bonheur.

Citoyens, ſoyez fermes & prudens, confiez-vous dans les Magiſtrats que vous avez choiſis; ne faites aucune entrepriſe que de leur aveu, & ſous leurs ordres, mais auſſi tenez-vous prêts pour la première réquiſition à marcher contre l'ennemi commun. C'eſt ainſi que vous ſauverez le Département, c'eſt ainſi que vous ſauverez la France entière des malheurs où quelques ſcélérats s'efforcent vainement de nous plonger.

C'eſt à M. D'ALBIGNAC, Maréchal-de-camp, & Commandant du Département, que tous les Citoyens armés doivent obéir ſous leurs Chefs reſpectifs. Les ordres du Roi, les Décrets de l'Aſſemblée Nationale & les réquiſitions du Directoire lui ont confié l'emploi de toutes les forces du Département.

Et ſera la préſente Proclamation imprimée, pour être adreſſée, à la diligence du Procureur-Général-Syndic, aux Directoires de Diſtricts, qui en feront l'envoi à toutes les Municipalités de leur reſſort, pour être publiée & affichée.

DONNÉE à Niſmes, le 19 Février 1791.

Signés BARAGNON préſidant le Directoire, LE COINTE, J. JULIEN TRÉLIS, BOISSIERE, DAUTUN, DUPLAN, GRIOLET, Procureur-Général-Syndic; RIGAL, Secrétaire-Général.

Collationné. RIGAL, Secrétaire-Général.

A NISMES, chez J. GAUDE, Imprimeur du Département du Gard. 1791.